Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606060-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/060

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/060 : ELECTIONS- DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE BROCELIANDE COMMUNAUTE.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : Après installation du conseil communautaire celui-ci doit délibérer pour la création d'une CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) par la suite le conseil municipal désigne son ou ses représentants membres de ladite commission.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération 2026-05-04 de Brocéliande communauté ;

Considération que par délibération le conseil communautaire de Brocéliande communauté a attribué un siège au sein de la CLECT à la commune de Paimpont ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner parmi ses membres une personne pour siéger au sien de la dite CLECT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DESIGNE Alain LEFEUVRE pour siéger au sein de la CLECT de Brocéliande communauté.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606060-DE

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)